

Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: BEGONIASTRAAT 1 1600 SINT-PIETERS-LEEUEW Belgique

Boîte: Communs

📅 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
18/02/2026

📅 Prochaine visite avant le:
18/02/2031

👤 Agent-visiteur:
Youssef Mamoun

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	FTE SRL
Adresse	PLACE DES TULIPES 15, 1070 ANDERLECHT, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Real Estate
Adresse	BEGONIASTRAAT 1 1600 SINT-PIETERS-LEEUEW Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	BEGONIASTRAAT 1 1600 SINT-PIETERS-LEEUEW Belgique
Numéro de compteur	9509643
GRD	Fluvius
Type de locaux	Communs

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023 Avant le 01/06/2023 et après le 01/06/2020
Fondations	avant 81

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Fluvius
Numéro de compteur	9509643
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	15
Description de l'installation	voir schema

Contrôles et essai

Équipements de test:

Schémas/plans	OK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	15
Isolement ($M\Omega$)	>5
Liste des voies d'évacuation	NA
Plan/liste des installations de sécurité	NA
Plan/liste des installations critiques	NA
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	OK
Liste des voies d'évacuation	NA
Plan/liste des installations de sécurité	NA
Plan/liste des installations critiques	NA

Infractions

Néant

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.	RDE5
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6

Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 5 années suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

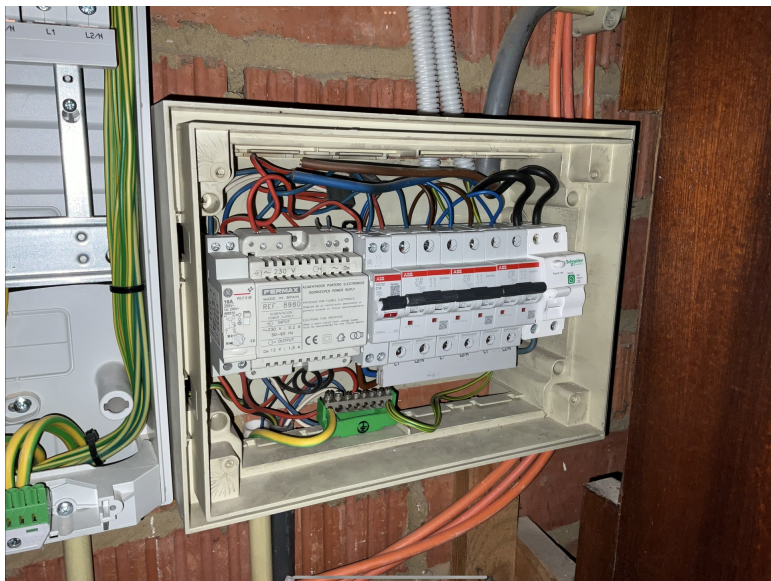


Tableau 1